



Objectif
Nouvelle Convention Régionale Culture et Santé
Lancement d'une démarche de concertation

#1 Groupes de travail

FICHE PROPOSITION # 5

REDÉFINIR LES ATTENTES DU PROGRAMME EN TERMES D'EXIGENCE CULTURELLE		
<p>Objectifs</p> <p>En sus des entrées artistiques classiques,</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conforter et rendre davantage lisibles les entrées scientifiques et patrimoniales. - Élargir également le périmètre aux projets dont les disciplines sont au croisement de l'art et de l'artisanat (couture, céramique...) tant que l'objectif est artistique. - Intégrer dans la notion d'exigence artistique, aux côtés des compétences de création, des compétences d'action culturelle (capacité à travailler la rencontre, adaptabilité aux contextes...) et la connaissance du territoire. 		
<p>Porteurs</p> <ul style="list-style-type: none"> - Partenaires (ARS, DRAC, Région) - interSTICES - Comités locaux 		
<p>Description <i>Etapes, conditions, calendrier</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Faire évoluer les critères de reconnaissance des artistes. - Donner plus de lisibilité à ces champs dans le cahier des charges. 	<p>Moyens</p> <ul style="list-style-type: none"> - Connaissance des artistes locaux par une présence plus importante des partenaires sur les territoires ou confiance aux porteurs de projets. - Penser ces projets dans un partenariat 	<p>Parties prenantes</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les partenaires (ARS, DRAC et Région). - Commission Régionale <i>Culture et Santé</i>. - Référent culturel d'établissement et partenaires culturels.

	<p>avec un équipement culturel de territoire.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Former à l'importance de la note d'intentions artistiques. - Sensibilisation de la commission régionale Culture et Santé. 	
--	--	--

Points de vigilance du groupe

Cela existe déjà...

Question des "représentations"

Structuration moins visible que dans le spectacle vivant.

Accessibilité moins évidente.

Quel accompagnement (comité locaux) pour faciliter l'entrée d'autres disciplines artistiques ?

Attention de ne pas devenir exclusif

Nécessité de mailler création et transmission.

Quid des bilans, des évaluations

Résidence comme outil privilégié pour la création / transmission

C'est une politique publique qui s'intitule Culture et Santé. Ce type de projets existent donc déjà. La question relève peut-être davantage de la lisibilité et de la communication autour de ces possibles. C'est écrit mais ce qui est à questionner est peut-être davantage la question des formulations utilisées.

Au-delà de la question de la forme, c'est celle de l'accompagnement de cette compréhension, de la culture commune qui semble être essentielle.

Sur la question de l'élargissement du prisme de reconnaissance des compétences des artistes.

Intérêt de cette évolution pour permettre de reconnaître ce qui se passe dans ce type de projet également comme un travail de création et donc de valoriser aussi la qualité de ce qui se passe dans *Culture et Santé*.

Le développement constant des projets EAC encourage à considérer différemment le travail des compagnies œuvrant essentiellement dans le champ de l'action culturelle, et à reconnaître leur travail en propre.

Intérêt d'élargir pour pouvoir éviter l'estampillage et favoriser le renouvellement des intervenants.

Les écueils :

- Attention, à la porosité avec cette ouverture avec les champs de l'animation, du projet pédagogique ou d'art thérapie.
- La question de l'inévitable subjectivité des critères d'évaluation.
- La reconnaissance de compétences en termes d'actions culturelles doit être bien différenciée d'une spécialisation de l'artiste sur des projets Culture et Santé ou pour un type de publics.

Les bonnes pratiques :

- Penser ces ouvertures dans le cadre tripartite recherché avec un équipement culturel réellement partenaire et présent (pas seulement le lieu mettant une salle à dispo en fin de projet).
- Conserver une instruction collective au sein d'une commission partageant une même culture commune.